

Rapport du Président

Séance publique
du lundi 30 juin 2025
N° CD-2025-3-3-1
N° applicatif 12771

3^{ème} Commission

Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées

Direction

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

ADOPTION DE LA STRATEGIE VIEILLISSEMENT DE LA COLLECTIVITE "BIEN VIEILLIR EN ALSACE 2025-2030"

Résumé : Les séniors constituent un public prioritaire pour la politique sociale de la Collectivité européenne d'Alsace. Notre stratégie du Bien Vieillir 2025-2030 a pour objectif de préparer l'Alsace à relever le défi des conséquences à venir de la transition démographique et épidémiologique déjà engagée sur nos territoires. Cette stratégie s'appuie sur trois orientations fortes :

- **FAIRE DU VIEILLISSEMENT L'AFFAIRE DE TOUS** : des communes et intercommunalités, des organismes de protection sociale, des bailleurs sociaux, des financeurs publics et privés, des familles, de l'entourage, des bénévoles et des citoyens. C'est aussi mettre le bien vieillir au cœur de nos politiques de santé, d'habitat, d'insertion, de la culture et du sport ;
- **CONSIDERER LA PERSONNE ÂGÉE DANS SA GLOBALITÉ** : agir en amont par des actions de prévention de la perte d'autonomie, traiter les demandes des séniors par une équipe dédiée et spécialement formée garante d'une approche globale, prendre en compte tout l'environnement de la personne et en particulier son aidant ;
- **PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE VIE** : à domicile, en établissement et tout au long du parcours de vie ce qui implique impérativement de veiller à disposer pour l'avenir des aides professionnelles nécessaires et qualifiées à la hauteur de la prise en soin des personnes âgées.

En appui de ces orientations 8 axes de progrès ont été tracés. Ils misent toujours sur la capacité à agir de la personne et touchent à toutes les facettes du vieillissement: accès aux droits, prévention, entourage, vie à domicile, vie en établissement ou dans un habitat accompagné, coordination des parcours et métiers du grand âge.

Le document comporte aussi des perspectives financières afin de mesurer les impacts de cette évolution sociétale sur notre budget en 2030 et 2040.

Enfin et pour tenir compte de l'hétérogénéité de nos territoires le Bien Vieillir se conjugue différemment dans les 7 territoires alsaciens qui ont chacun définis leurs priorités au vu de leurs réalités.

A. L'ALSACE FACE AU VIEILLISSEMENT DE SA POPULATION

Une évidence quantitative

Le vieillissement de la population alsacienne est déjà largement engagé, la part des 65 ans et plus dans la population totale progresse et atteint en 2024 19% rejoignant progressivement le niveau national de 21,8%.

C'est à partir de l'année 2030 que la tranche d'âge des 85 ans et plus va sensiblement augmenter : + 55% (+35 464 personnes). Cette explosion exponentielle impactera fortement les politiques publiques, cette classe d'âge étant très exposée à des limitations d'activité.

D'ici 2030 les seniors de 65 ans et plus passeront de 350 000 personnes à 460 000 personnes soit 23% de la population



A ce titre l'ALSACE comme 25 autres Départements français connaîtra une progression particulièrement forte des personnes dépendantes (classés en Gir1-4) + 46% contre + 37% au national entre 2019 et 2040.

Enfin, il faut garder à l'esprit que les personnes âgées de demain nées dans les générations d'après-guerre n'auront ni les mêmes besoins, ni les mêmes envies avec une volonté de maîtriser leur vieillissement et pour ce faire d'anticiper.

Cette génération présente aussi deux caractéristiques fortes et encore plus accentuées en Alsace que dans le reste de la France : elle est propriétaire à 76 % de son logement, son revenu médian est supérieur au reste de la population et compte un taux de pauvreté le plus faible (8 % contre 13% pour la population totale).

Ces évolutions sociétales et démographiques génèrent également une diminution à venir du nombre d'aidants potentiels. Le ratio aidants (Nombre de 55-64 ans) / aidés (85 ans et plus) va passer de 5,9 aidants en 2019 à 3,6 en 2039 pour une personne à aider.

Une offre d'équipement sous tension

Ce phénomène de gérontocroissance particulièrement marqué en Alsace va mettre l'offre sanitaire et médico-sociale sous tension.

Nos capacités d'accompagnement à domicile, en habitat alternatif ou en EHPAD présentent les caractéristiques suivantes :

- 138 services d'aide à domicile avec une part importante d'entreprises (42 % contre 20% au national) et un nombre d'employés en Service D'aides à Domicile pour 100 000 habitant de 60 ans ou plus, plutôt bas ;
- Un taux d'équipement en lits médicalisés de 98,7 lits pour 1 000 habitant de 75 ans et plus contre 101,6 au national ;
- Une palette d'offre en résidences autonomie (52), résidence seniors (53) et résidences services (45) diversifiée.

Cette offre est aujourd'hui fragilisée par un déficit d'image, une rémunération insuffisante, des formations initiales et continues à parfaire générant une perte d'attractivité des métiers et au final un manque de personnel pour accompagner nos aînés.

Selon nos projections, en 2040 il faudrait 2 100 équivalent temps plein supplémentaire (ETP) pour les services à domicile et 5620 ETP de plus pour les EHPAD.

Un engagement financier conséquent de la Collectivité européenne d'Alsace

En 2025 la Collectivité européenne d'Alsace a engagé 223,5 M€ destinés à la solidarité envers les personnes âgées. Cette dépense est en progression de + 00 % entre 2020 et 2025.

Les dépenses portent sur :

- l'allocation personnalisée d'autonomie : 87,7M€ ;
- l'allocation personnalisée d'autonomie en établissement : 83,8 M€ ;
- l'aide sociale à l'hébergement : 39,1 M€ ;
- la prévention : 5,3 M€ ;
- les subventions aux associations, : 2,1M€ ;
- les aides à l'investissement pour réhabiliter les EHPAD : 5,5M€.

et la mobilisation de 171 professionnels en lien direct avec les habitants.

Une projection des dépenses à 2030 et 2040 pour l'APA à domicile, l'APA en établissement et l'aide sociale a été effectuée. Trois principaux paramètres ont été pris en compte: l'évolution de la population en perte d'autonomie, celle du coût de la vie et une hypothèse de création de 6 EHPAD et un ratio de 1 agent pour un résident. Des évolutions fortes des 3 premiers postes de dépenses sont attendues d'ici 2040.

	2025	2030	2040
APA Domicile	87,71M€	112,9M€	251,9 M€
APA Etablissement	83,8 M€	93,2M€	116,2 M€
Aide Sociale Hébergement	39,1 M€	41,3M€	47 M€

Cette prospective financière démontre sans surprise qu'en l'absence d'une loi de programmation sur le financement de la perte d'autonomie et d'une réforme sur la répartition de la dépense publique entre l'Etat, la Sécurité sociale et les Départements ces dépenses ne sont pas soutenables pour notre budget.

Un risque de dégradation de la situation si des mesures fortes de l'Etat ne sont pas prises

Faute d'une action publique de l'Etat suffisamment ambitieuse tant sur les moyens financiers et humains à mobiliser le risque encouru est grand d'une dégradation de la situation avec les conséquences suivantes : dégradation des conditions de vie à domicile comme en hébergement ; une pénibilité plus forte pour les professionnels, un report de charge vers les aidants familiaux et particulièrement les femmes, des risques de maltraitance, une saturation des EHPAD et une mise en tension du système de soin.

B. LA STRATEGIE VIEILLISSEMENT DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE : BIEN VIEILLIR EN ALSACE 2025-2030

En l'absence d'une réforme ambitieuse pour le grand âge, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage en adoptant pour les 5 années à venir trois orientations fortes :

- **Le vieillissement est l'affaire de tous : une mobilisation collective face à un défi sociétal**
- **Considérer la personne âgée dans sa globalité**
- **Promouvoir la qualité de vie : à domicile, en établissement, tout au long du parcours de vie**

Ces trois orientations vont structurer notre politique publique en direction des personnes âgées pour relever l'immense défi de la double transition en cours qui est tant démographique qu'épidémiologique et interroge globalement la place des personnes âgées dans notre société.

Notre objectif est de préparer nos territoires et nos habitants à prendre le virage du vieillissement.

1. FAIRE DU VIEILLISSEMENT L'AFFAIRE DE TOUS

Le mur du vieillissement interroge les compétences sociales exercées par la CeA. Mais pour relever ce défi il est impératif de porter une ambition allant au-delà du périmètre d'action des missions d'action sociale de notre collectivité

Aussi **la première des priorités** de notre démarche est de mobiliser autour de l'enjeu du vieillissement de nouveaux cercles de solidarité : les aidants, les familles, les bénévoles,

les autres collectivités, organismes de protection sociale, les bailleurs sociaux et sensibiliser l'ensemble des alsaciennes et des alsaciens.

L'ensemble des priorités, des objectifs et des actions concrètes que nous porterons dans le cadre du Bien Vieillir en Alsace dans les 5 ans à venir devront veiller à :

Au sein de la CeA

Positionner le Bien Vieillir
au cœur des différentes politiques publiques
portées par la Collectivité :



santé, habitat, handicap, insertion, éducation, culture, sport.

Autour de la personne

Mobiliser en complémentarité des
professionnels, les solidarités de proximité
comme les familles, les proches, les bénévoles, les habitants, ...



Avec nos partenaires

Travailler plus intensément avec les autres collectivités
au premier chef les communes et les intercommunalités
et nos partenaires institutionnels
(caisses de retraites, mutuelles, fondations ...)
et de nouveaux acteurs comme les bailleurs sociaux
et de nouveaux financeurs privés ou publics

Cette mobilisation collective face à un défi sociétal est le fil rouge qui traverse nos 8 axes stratégiques.

2. CONSIDERER LA PERSONNE ÂGÉE DANS SA GLOBALITE

Des financements multiples et croisés ; des dispositifs qui s'empilent sans se coordonner, des spécialisations à l'excès de l'expertise produisent un fonctionnement des services en silo et une approche très fractionnée de la personne.

Réintroduire une approche plus complète de la personne en intégrant la dimension prévention, en adaptant nos aides à ses habitudes et son environnement de vie et en incluant son proche entourage est un impératif

Axe 1 : Faciliter l'accès à l'information et aux droits : plus simple, plus proche, plus efficace.

Ce premier axe de la stratégie est déterminant car l'accès à l'information est un prérequis incontournable pour l'accès aux droits des personnes.



NOS OBJECTIFS :

- Des lieux d'accueil dédiés dans chacun des territoires avec pour chaque personne âgée un interlocuteur unique pour traiter la globalité des besoins de la personne ;
- Appliquer le « Dites-nous le une fois » en travaillant en réseau avec nos partenaires ;
- Utiliser un langage simple et clair.

Axe 2 : Prévenir la perte d'autonomie et son aggravation

De très nombreuses actions de préventions sont déjà proposées sur le territoire alsacien. 100 000 séniors y ont participé en 2024.

L'ambition nouvelle est d'accentuer la place de la prévention dans notre politique publique.



LES OBJECTIFS :

- Toucher les plus fragiles et isolés ;
- Faire changer les comportements ;
- Et poursuivre le maillage territorial.

Axe 3 : Mobiliser et protéger l'entourage

Le potentiel d'aidants diminue et va encore baisser dans les deux prochaines décennies sous les effets du déséquilibre structurel entre les papy boomers et leurs enfants, de l'augmentation de l'activité des 55-64 ans, de l'éloignement géographique entre les générations.

D'ici 2040 le ratio du nombre d'aidants pour une personne aidée passera de 5,9 à 3,6 aidants pour un aidé.

Pour permettre aux aidants de jouer leur rôle le plus longtemps et dans les meilleures conditions possibles, notre collectivité porte **3 ambitions**.

- 1 Garantir une offre** d'accompagnement à domicile suffisante et accessible (accueil de jour, hébergement temporaire, relayage...)
- 2 Permettre aux aidants de prendre soin d'eux** (pair-aidance, prévention santé...)
- 3 Améliorer la lisibilité** de l'offre en créant notamment une plateforme numérique

3. PROMOUVOIR LA QUALITE DE VIE A DOMICILE, EN ETABLISSEMENT ET TOUT AU LONG DU PARCOURS DE VIE

Les besoins de la personne âgée vivant à son domicile, dans un autre chez soi ou en établissement sont au centre de toute démarche qualité.

La qualité qui s'applique aux services n'est pas celle qui s'applique aux produits. Elle met en cause des personnes et doit tenir compte du facteur humain. La définition de normes objectives est possible mais il faut reconnaître que dans ce domaine du service la subjectivité est de mise. Malgré tous les efforts réalisés la personne âgée reste en attente de progrès et la qualité de service ne sera au rendez-vous qu'au travers d'une approche professionnelle faite de respect de la personne et d'une véritable écoute.

La qualité de vie des personnes âgées passe par une qualité de vie au travail des personnels et des professionnels bien formés et en nombre suffisant.

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite promouvoir cette qualité de vie, ce bien vieillir au travers de 4 axes de progrès qui comportent chacun leurs objectifs.

Axe 4 : Accompagner à domicile pour un bien vieillir chez soi

Rester chez soi le plus longtemps possible est le souhait de la plupart des personnes âgées. Ceci suppose d'offrir un environnement adapté et de pouvoir faire appel aux aides humaines nécessaires.



LES OBJECTIFS :

- Garantir une offre d'accompagnement à domicile suffisante et accessible ;
- Renforcer la capacité d'agir des services d'aide à domicile ;
- Permettre aux séniors de se loger dans des conditions adaptées.

Axe 5 : Vivre dans un chez soi adapté

Parfois un changement de lieu de vie est nécessaire, entre les 2 pôles que sont le domicile et l'EHPAD une offre alternative dans un habitat accompagné est à promouvoir.



LES OBJECTIFS :

- Soutenir le développement d'une offre diversifiée ;
- Informer les séniors et le grand public sur cette offre.

Axe 6 : Accompagner les EHPAD pour une qualité de service

Si l'EHPAD est un lieu de soin il n'en demeure pas moins un lieu de vie pour ses habitants qui y vivent en moyenne 2,6 ans. En ce sens positionner l'accompagnement humain et bien traitant est au cœur des préoccupations



LES OBJECTIFS :

- Renforcer les pratiques de bientraitance ;
- Promouvoir une restauration de plaisir et de qualité ;
- Encourager la mobilisation citoyenne.

Axe 7 : Améliorer le parcours sanitaire et médico-social de la personne âgée

Il s'agit de pouvoir apporter les réponses les plus adaptées possibles aux besoins, en prêtant une attention particulière à certains moments critiques comme les sorties d'hospitalisation.



LES OBJECTIFS :

- Assurer un accompagnement renforcé pour les situations complexes ;
- Poursuivre l'interconnaissance des acteurs en territoire et développer le travail partenarial avec les dispositifs en santé ;
- Améliorer le lien ville-hôpital.

Axe 8 : Prendre soin ensemble avec les bonnes ressources

L'évolution démographique actuelle aboutit à un effet ciseau avec une baisse continue du nombre d'actifs et une augmentation des besoins d'intervention de professionnels auprès des personnes âgées. De plus l'aide professionnelle est d'ores et déjà en tension et souffre d'une faible attractivité des métiers du grand âge.



LES OBJECTIFS :

- Disposer de professionnels suffisants en nombre et qualifiés ;
- Mobiliser les aidants ;
- Favoriser l'engagement bénévole.

C. LE VIEILLISSEMENT EN TERRITOIRE : DES REALITES DIVERSES, DES OBJECTIFS ADAPTES

Tous les territoires ne sont pas égaux en terme de vieillissement. Les profils des publics seniors en terme d'avancée en âge, de revenus, de logement, d'isolement social sont très variés d'un territoire à l'autre. Il en va de même pour les équipements sanitaires et médico-sociaux disponibles.

Afin de mieux saisir les enjeux du vieillissement dans chacun des 7 territoire de vie, des réunions partenariales se sont tenues entre janvier et mars 2025 afin de partager un diagnostic, d'évoquer ensemble les points forts et les points faibles du territoire et de se projeter dans l'avenir en définissant trois priorités pour les 5 ans à venir.

Ces réflexions locales sont venues enrichir la construction de notre politique publique qui ambitionne à travers ce travail de mise en perspective d'adapter les territoires au vieillissement et anticiper ses conséquences.

En 2032 pour la première fois les plus de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 20 ans. Ce nouvel équilibre entre les générations appelle à la définition d'un nouveau vivre ensemble.

Notre stratégie du Bien Vieillir en Alsace 2025-2030 ambitionne de relever ce défi.

Au vu de ce qui précède et en application des articles L 312-4 et L 312-5 du Code de l'action sociale et des familles qui prévoient l'établissement de schémas d'organisation sociale et médico-sociale pour une période maximale de 5 ans, je vous propose d'approuver la nouvelle stratégie vieillissement de la Collectivité européenne d'Alsace, présentée dans le document « Bien Vieillir en Alsace 2025-2030 » joint en annexe au présent rapport.

Cette démarche sera suivie d'un second volet relatif aux personnes en situation de handicap.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.